

01 – À propos de la facture QR et du justificatif

La facture QR est un produit de la place financière suisse. Les directives de présentation sont publiées par SIX. Découvrez ici ce que ces nouveautés changeront pour les émetteurs de factures chez PostFinance.

De quoi s'agit-il et quelles sont les conséquences pour vous?

Facture QR

En Suisse, le trafic des paiements est en cours d'harmonisation et de numérisation. Les bases de la facture QR ont déjà été posées avec le passage à la norme ISO 20022.

La facture QR, un produit de la place financière suisse, sera lancée le 30 juin 2020. À compter de ce jour, vous pourrez envoyer des factures QR et devrez vous attendre à en recevoir. Après un délai de transition, la facture QR lisible par voie numérique remplacera

les justificatifs actuellement en vigueur (bulletins de versement (BV) et bulletins de versement orange avec numéro de référence (BVR)). Vous pourrez passer de la procédure BV/BVR à la facture QR pendant ce délai de transition.

Justificatif

Vous trouverez des informations sur le justificatif dans les Implementation Guidelines suisses pour QR-facture ou dans le Style Guide sur: <https://www.paymentstandards.ch/fr/home/companies.html>.

Vous n'avez plus besoin de papier spécial pour établir une facture QR. Les factures QR pourront être créées et imprimées avec une infrastructure ordinaire. PostFinance ne proposera donc pas de section paiement pré-imprimée. Toutefois, si vous établissez une facture QR au format papier, vous devrez perforer la section paiement.

Afin que vous puissiez vérifier directement en ligne la présentation de votre facture QR et du code QR et vous assurer qu'ils contiennent tous les éléments nécessaires, PostFinance proposera – en complément de la plateforme de la place financière suisse – une plateforme de test numérique sur <https://testplattform.postfinance.ch>. Le test de justificatif ne sera plus proposé.

Catégories de facture QR

La facture QR comportera trois catégories. La facture QR avec QR-IBAN et référence QR et la facture QR avec IBAN sans référence succéderont aux procédures BVR/BV.

La facture QR avec IBAN et Creditor Reference servira à la facturation dans le trafic de paiement international et utilisera une référence qui s'appuie sur la norme ISO 11649.

Facture QR avec QR-IBAN et référence QR (remplacera le BVR)

QR-IBAN

CHXX 3000 0XXX XXXX XXXX X

+ référence QR:

XX XXXXX XXXXX XXXXX XXXXX
XXXXX

- la référence QR est obligatoire
- la référence QR est structurée comme la référence BVR
- les communications sont facultatives
- le QR-IBAN a un indicatif spécial qui sert à identifier le mode de paiement

Facture QR avec IBAN sans référence (remplacera le BV)

IBAN sans référence

CHXX 0900 0XXX XXXX XXXX X

- la référence QR est interdite
- les communications sont facultatives
- pour les virements bancaires sans référence

Facture QR avec IBAN et Creditor Reference (nouvelle possibilité d'utilisation)

IBAN

CHXX 0900 0XXX XXXX XXXX X

+ Creditor-Reference:

RFXX XXXX XXXX XXXX

- la référence QR est interdite
- la Creditor Reference est utilisée avec l'IBAN
- les communications sont facultatives
- norme ISO également mise en œuvre dans le trafic des paiements SEPA

Différence du QR-IBAN par rapport à l'IBAN

La structure du QR-IBAN satisfait les règles de la norme ISO 13616 pour les IBAN. Le QR-IBAN se distingue de l'IBAN par l'utilisation d'une identification d'établissement spéciale (IID) – la QR-IID. Les valeurs de 30000 à 31999 sont exclusivement réservées pour les QR-IID. Une QR-IID commence donc toujours par le chiffre trois à la cinquième

position du QR-IBAN. La QR-IID de PostFinance est 30000 et l'IID 9000.

Le QR-IBAN garantit que lors de la saisie du paiement, la référence QR obligatoire (autrefois la référence BVR) est également fournie. PostFinance vous attribuera un QR-IBAN.

Signification de la référence QR

La référence QR correspond à la référence BVR (26 caractères numériques suivis d'un code de contrôle). Elle permettra toujours à l'émetteur de factures de rapprocher les factures et les paiements.

Vous pourrez continuer à utiliser les numéros de référence BVR tels quels. La référence QR ne pourra être employée qu'avec le QR-IBAN.

Modifications à vérifier dans vos systèmes et processus

État actuel

Vous pouvez commander des bulletins de versement orange et rouges pré-imprimés auprès de PostFinance ou imprimer vous-même des justificatifs et les envoyer à PostFinance pour contrôle. Tous les bulletins de versement orange et rouges doivent être perforés.

Si un justificatif comporte des erreurs et nécessite par conséquent un traitement manuel, cela entraîne un rejet soumis à des frais.

Avec le passage à la facture QR

Qu'est-ce qui change?

PostFinance ne proposera plus de sections paiements. Vous pourrez établir vous-même les sections paiements, les imprimer puis les contrôler sur la plateforme de test de PostFinance. Les factures QR devront toujours être perforées pour le paiement dans les filiales de la Poste ou via un ordre de paiement.

Que faut-il faire?

Tenez compte des modifications lors de la première mise en œuvre d'une facture QR en tant qu'émetteur de factures (au plus tôt le 30 juin 2020).

Quel est l'intérêt?

Toutes les informations de paiement importantes seront intégrées dans le Swiss QR Code, ce qui permettra de traiter automatiquement les factures et d'accroître la qualité des données. Le taux d'erreur lors de la lecture des sections paiements sur papier sera également réduit (cela permettra de réduire nettement les coûts de rejet). Par ailleurs, ces informations seront imprimées sur la section paiement et lisibles sans outil technique. Les factures QR pourront être imprimées directement sur papier blanc standard.

La plateforme de test de PostFinance sera à votre disposition pour vérifier les sections paiements, les ordres de paiement ou les entrées de paiement des factures QR.

Informations complémentaires

- factsheet 02 «Versement sur le propre compte: prise en compte de la limite d'exemption»
- factsheet 03 «Nouvelle réglementation de la date de valeur»
- factsheet 04 «Les comptes virtuels pour facture QR, successeurs des numéros d'adhérent BVR»
- factsheet 05 «Plus de flexibilité lors de l'enregistrement comptable et de la livraison»
- factsheet 06 «Textes de notification et codes BTC»
- factsheet 07 «Remplacement des images de titres par la saisie numérique des données nécessaires aux paiements»
- factsheet 08 «Enregistrement groupé et livraison»
- www.postfinance.ch/fqr
- Informations à propos du justificatif: <https://www.paymentstandards.ch/fr/home/companies.html>
- Clearit 79 – Édition juin 2019:
<https://www.six-group.com/interbank-clearing/dam/downloads/fr/clearit/79/edition.pdf>
- Portail de validation pour les Swiss QR Codes:
<https://www.paymentstandards.ch/fr/shared/communication-grid/validation-qr.html>
- Portail de validation pour Swiss Payment Standards:
<https://www.paymentstandards.ch/fr/shared/communication-grid/validation-sps.html>

Possibilité de tests

- Souhaitez-vous contrôler votre migration? Pour effectuer le test, utilisez notre plateforme de test sur <https://testplattform.postfinance.ch>.